



A+Conseils

REGISTRE

ACCESSIBILITE

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC



LA FORMATION AU SERVICE DE VOTRE SÉCURITÉ

REGISTRE ACCESSIBILITE

LA loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est A l'origine de LA réglementation sur l'accessibilité des établissements et des installations recevant du publi

Le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'AP, est une étape obligatoire pour tout établissement ne répondant pas aux exigences d'accessibilité actuelles.

A PLUS CONSEILS

Nous avons une expérience de formateurs dans le monde du travail depuis plusieurs années. La qualité de nos formations a été récompensée par la certification de services Bureau Veritas. Cela nous permet aujourd'hui de répondre aux exigences qu'imposent la réglementation concernant la sécurité et la prévention sur vos lieux de travail.

Ce présent registre a été conçu pour l'ERP de 5ème catégorie. Il nous permet de faire le point régulièrement sur l'avancée des travaux de notre site. Le tenir à jour vous permet de justifier des réalisations et du bon déroulement de notre Ad'AP.

Le registre doit rassembler un certain nombre de pièces qui varient selon la situation de l'ERP.

L'arrêté détaille la liste des pièces (ou copies de pièces) que doit contenir le registre pour tous les ERP (y compris les ERP de 5ème catégorie) :

- ✓ Une présentation des prestations proposées par l'ERP.
- ✓ Des pièces administratives et techniques qui varient en fonction de la situation et du degré d'accessibilité de l'ERP.
- ✓ La formation du personnel à l'accueil du public, à travers :

• La plaquette informative intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées ».

• Pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie uniquement : l'attestation décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs, mise à jour annuellement, signée par l'employeur.

Les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ex : ascenseurs et rampes amovibles automatiques, ascenseurs...).

- 8 points de vigilance à respecter pour être accessible à tous :

- ✓ Accessibilité fauteuil roulant (porte d'entrée + rampe + ascenseur)
- ✓ Accessibilité et sécurité des aveugles ou malvoyants
- ✓ Principe général d'un éclairage adapté
- ✓ Sanitaires adaptés
- ✓ Portes adaptées
- ✓ Poignées de porte adaptées
- ✓ Boutons ouverture de porte adaptés
- ✓ Signalétiques adaptées



A+ Conseils est un organisme spécialisé dans la formation de la Sécurité, de la Santé et des Risques Professionnels.

Nos années d'expériences nous ont permis de développer un esprit de prévention indispensable pour vous aider à diminuer significativement les atteintes à la santé sur votre lieu de travail.

Constitué de formateurs et testeurs CACES ayant de réelles compétences dans le domaine des secours et de la prévention, nous œuvrons avec une seule et même idée dans divers cadres règlementés dans le code du travail.



Incendie



Engins



Sauveteur Secourisme du Travail



Autres formations



Habilitation électrique



RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Nom des représentants de la personne morale : **Mr RATEAU**

Raison sociale : **A PLUS CONSEILS**

Adresse : **116 rue Pierre-Gilles de Gennes**

Code postal : **85000**

Ville : **La Roche sur Yon**

Téléphone : **06.32.16.70.73**

Siret : **528 855 018 000 40**

Naf : **8559A**

Activité : **FORMATIONS POUR ADULTES**

Email : **aplusconseils85@gmail.com**

L'établissement fait-il partie de la 5^{ème} catégorie : **OUI**

SIGNALETIQUE EXTERIEUR

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Le chemin extérieur desservant l'ERP doit être éclairé (minimum 20 lux).

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Le chemin extérieur desservant l'ERP éclairé (minimum 20 lux).				

ECLAIRAGE

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME : OUI


Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Circulation intérieur 100 lux Eclairage automatique dans tout le bâtiment				
Poste ou banque d'accueil 200 lux				

CHEMINEMENT D'ACCES D'ACCUEIL

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm
- Largeur du cheminement de 1.20 m (tolérance 0.90 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15 m
- Dévers sur les cheminements \leq à 3 %
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Eléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre $\leq 2,20$ m sous élément suspendu

CONFORME :

OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				

VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0.40 cm, présence d'un garde-corps.

CONFORME :

PAS CONCERNÉ


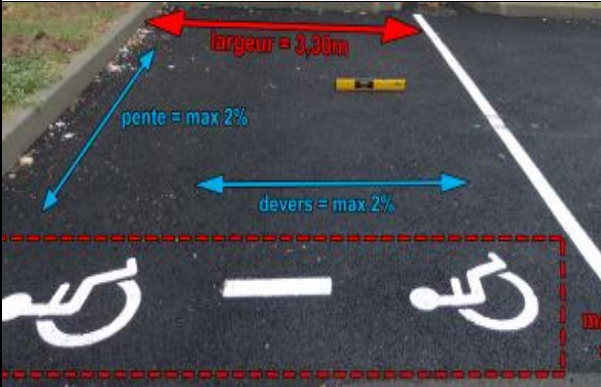
Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

PARKING

En cas de place de parking, l'arrêté du 1er août 2006 précise que le nombre de places doit correspondre à 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur 3.30 m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm
- Une bande d'aide à l'orientation est placée sur les voiries ou dans les espaces publics éloignés des situations risquées pour guider les personnes malvoyantes ou non voyantes dans leurs déplacements grâce à un contraste texture et de couleur.


CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				
				

PORTAIL ET PORTE ADAPTEE

- Portail facilement manœuvrable (50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1.70 m - 2.20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0.77 m à minima (obligatoire 0.83 m chambres adaptées)
- Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				

EVACUATION

- Article **R4214-27** du Code du travail . Des espaces d'attente sécurisés doivent être conçus et aménagés en vue de préserver les personnes handicapées ayant besoin d'une aide extérieure pour leur évacuation suite à un incendie. Ces espaces et les cheminements qui y conduisent doivent être signalés.

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Point de rassemblement affiché à l'extérieur				
Bloc autonome d'éclairage de secours				

ESCALIER \leq 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche \leq 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron \geq 28 cm

CONFORME :

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Main courante (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron \geq 28 cm

CONFORME :

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

PLAN INCLINE, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

- Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant
- Dévers \leq à 3 %

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Dévers inférieur à 3% sur l'ensemble du site				
La rampe d'accès a une inclinaison inférieure ou égale à 5% et une aire de manœuvre de 90 cm * 140 cm pour accéder à la salle de cours				

SIGNALETIQUE INTERIEUR

La signalétique interne doit être lisible et compréhensible par tous :

- La taille des caractères utilisée et la pertinence des contrastes sont mesurés.
- L'utilisation de pictogrammes doit être favorisée.
- Les personnes de petites tailles doivent pouvoir accéder à l'information, pour cela les panneaux d'affichage ne doivent pas être fixés à plus de 130 cm de haut.


CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Pictogramme sur l'ensemble des portes et accès des pièces du bâtiment				

HALL D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurer pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm
- Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout
- Les équipements et le mobilier sont sécurisants
(Évitez les bords saillants, privilégiez les bords arrondis).

CONFORME : OUI

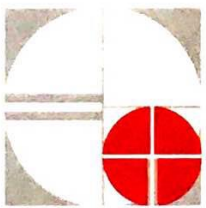
Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				

PERSONNEL

Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...)

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Formation à l'accessibilité des ERP aux personnes handicapés	1 jour		23/07/2012	23/07/2012
Diffusion de la plaquette "Bien accueillir les personnes handicapées" auprès du personnel	1 jour		OUI	/12/19



QUALICONSULT
FORMATION

Attestation de Stage

Decernée a : **Monsieur Christophe AMPHOUX**

De la société : **C.E.F.S.**

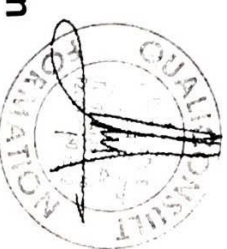
Accessibilité des ERP aux personnes handicapées

Pour sa participation au stage

Durée : **1 jour**

Organisée a : **Chantonnay**
Delivrée a **Vélizy** le **23 juillet 2012**

Responsable de Formation : **Ludovic BARON**
Directeur Formation



QUALICONSULT FORMATION


Direction Formation - Vélizy Plus
1 bis, rue du Petit Clarnot - Bât E
78941 VÉLIZY CEDEX (Paris) France
Tel : +33 01 40 83 75 75
Fax : +33 01 46 30 39 62
www.groupe-qualiconsult.fr

TOILETTES

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1.50 m), en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m), en dehors du débattement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80 m à 1.00 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35 m à 0.40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45 m et 0.50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan ≤ 0.85 m
- Il existe des **cabinets différenciés par sexe**, ces installations sont mises en place **pour chaque sexe**.

CONFORME :

OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
 <p>barre d'appui</p> <p>hauteur et distance par rapport au mur = entre 45 et 50cm</p> <p>hauteur = entre 70 et 80cm</p> <p>90*130</p> <p>zone de manoeuvre</p>				

LAVABO

- Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minimum, Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm (Siphon déporté)
- Hauteur du plan ≤ 0.85 m
- Il existe des sanitaires **différenciés par sexe**, ces installations sont mises en place **pour chaque sexe**

CONFORME : OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ATELIER

- Ces mesures doivent leur permettre d'accéder ou de conserver l'emploi correspondant à leurs qualifications professionnelles, de l'exercer, d'y progresser ou de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins. Elles doivent être envisagées à toutes les étapes du parcours professionnel : embauche, déroulement de carrière, accès à la formation...
- Ainsi, ces mesures ne visent pas une catégorie de personnes de façon abstraite, mais s'apprécient au cas par cas en fonction des besoins spécifiques du travailleur handicapé. Il s'agit de mesures individualisées adaptées à une personne en particulier, à la nature de son handicap ainsi qu'à son degré d'autonomie et au poste considéré.

CONFORME :

PAS CONCERNÉ


Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

SALLE DE RESTAURATION / DE REPOS

- Au moins 1 places adaptées jusqu'à 10 places
- Largeur du cheminement principal 1.20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)
- Largeur cheminement secondaire issue de secours de 0.90 m
- La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace d'usage (0.80 m x 1.30 m)
- Présence d'un vide sous la table, dimension : hauteur 0.70 m, profondeur 0.30 m
- Hauteur du plan supérieur de table, 0.80 m
- Espace vide sous le buffet, (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet
- Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes...) adaptée (Hauteur entre 0.60 m et 1.30 m, Longueur/Profondeur 0.50 m)

CONFORME :

OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				

SALLE D'EAU (DOUCHES)

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barre de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)
- Equipement pour s'asseoir dans la douche
- Hauteur accessible des équipements (0.90 m et 1.30 m)

CONFORME : OUI


Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Douches homme et femme conformes				

SALLE DE COURS

- Les salles type "Réunion", où les usagers doivent faire le tour d'une table centrale, prévoir des circulations (hors emprise des chaises occupées) :
- De 90 cm pour les petits côtés de la table
- De 120 cm pour les grands côtés de la table
Ces dimensions peuvent éventuellement être inversées L'agencement du mobilier devra tenir compte de la surface disponible et de la fonctionnalité de la salle L'agencement du mobilier dans ce type de salle est généralement modifiable. En cas de besoin, des chaises pourront donc être déplacées afin de libérer un espace disponible pour les usagers utilisant un fauteuil roulant :
- Prévoir un espace libre ou une remise pour entreposer le mobilier non utilisé
- Prévoir du mobilier facilement déplaçable
- La rampe d'accès de la salle a une inclinaison inférieure ou égale à 5% et une aire de manœuvre de 90 cm * 140 cm.

CONFORME :

OUI

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
				

NOTES ET OBSERVATIONS

Les textes de références

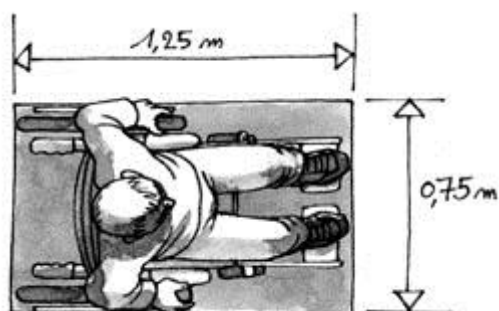
Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

Liste des pièces jointes au présent registre

- Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public
- Implantation des bureaux

Annexe 1



Les exigences réglementaires sont établies sur la base d'un fauteuil roulant occupé dont les **dimensions d'encombrement** sont de 0,75 m x 1,25 m

Annexe 2 : Besoins d'espaces libres de tout obstacle

Les personnes concernées par le handicap moteur (personnes en fauteuil roulant ou personnes avec des cannes), ont besoin d'espaces libres de tout obstacle pour **trois raisons principales** :

- se reposer ;
- effectuer une manœuvre ;
- utiliser un équipement ou un dispositif quelconque.

Annexe 3 : Bandes de guidage tactile au sol

Une bande de guidage tactile au sol est un repère visuel et tactile continu. Elle a pour objectif de permettre à une personne présentant une déficience visuelle de se déplacer sur un cheminement accessible. Elle peut également être une aide pour les personnes ayant des difficultés de repérage dans l'espace et pour les personnes présentant une déficience mentale ou cognitive. Elle peut être installées aux abords et dans les établissements recevant du public et dans les installations ouvertes au public.

Une bande de guidage tactile au sol présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Elle est constituée de nervures en relief positif détectables à la canne blanche et permettant le guidage ;
- ✓ Elle présente une largeur permettant sa détectabilité et son repérage ;
- ✓ Elle est visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ;
- ✓ Elle est non-glissante ;
- ✓ Elle est non-déformable ;
- ✓ Elle ne présente pas de gêne pour les personnes à mobilité réduite.